



Le 23 juin 2020

Assurance-voyage à l'étranger – ce que vous et les participants de votre régime devez savoir

Les provinces et les pays commencent à rouvrir leurs frontières et les voyages internationaux reprennent. Il est important que vous et les participants de votre régime compreniez leur couverture à l'étranger – et comment elle s'applique à la COVID-19.

Certains participants voyageront à l'étranger et se fieront à leur couverture à l'étranger collective. Les voyages internationaux reprenant lentement, voici quelques points clés à retenir au sujet de cette couverture.

- **Couverture COVID-19 en place** : Nos contrats standards n'ont pas d'exclusion ni de restriction en cas d'épidémie ni de pandémie. Nous traiterons les urgences médicales résultant de la COVID-19 comme toute autre urgence médicale survenant à l'extérieur du Canada.
- **Durée maximale couverte pour les voyages** : La durée maximale normalement couverte par votre contrat s'applique à tous ceux qui quittent le Canada après le 19 mars 2020. Les participants doivent vérifier leur contrat pour s'assurer que leur voyage ne dure pas plus longtemps. La durée maximale couverte ne peut pas être prolongée, même s'il y a des restrictions concernant le retour au pays.
- **Avertissements aux voyageurs** : Les participants devraient consulter le [site Web des avertissements aux voyageurs du gouvernement du Canada](#) avant de décider de quitter le Canada. Certaines frontières pourraient fermer si la situation de la COVID-19 change. Dans un tel cas, la couverture du participant pourrait expirer pendant qu'il est encore à l'étranger.

Cette [communication aux participants](#) donne un aperçu de ce qu'ils doivent savoir s'ils voyagent à l'étranger pendant la pandémie de COVID-19. Nous vous encourageons à la leur transmettre dès que possible. Les voyages internationaux font toujours l'objet de restrictions. Cependant, de nombreuses personnes planifient des voyages dans l'anticipation de la levée de ces restrictions. Il est important qu'elles connaissent le détail de leur couverture avant d'organiser un voyage à l'étranger.

Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Veuillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life.